

Le dimanche 8 novembre 2026
A la salle des fêtes de Limas 69400

Je soussigné(e) :

NOM Prénom

Né(e) le à département Ville.....

Adresse :

Code postal Ville.....

Tel adresse mail.....

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur de :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L.310-2 du Code de commerce)
- non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile(article R321-9 du Code pénal)

Signature

Fait à Le ;

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS

1 Pour être prises en compte toute inscription doit être accompagnée de

--> **la photocopie recto verso de la pièce d'identité** nommée ci-dessus

--> **d'un chèque** pour la location de l'emplacement

2 Un emplacement = **2 mètres linéaires** ; tables fournies + 1 chaise

La salle des fêtes peut accueillir 50 emplacements

3 Les emplacements sont mis à disposition dès **7h00** . S'ils ne sont pas occupés ceux-ci seront attribués à d'autres.En aucun cas, la location des emplacements ne sera remboursée en cas d'absence.

4 Votre emplacement vous sera indiqué à votre arrivée

5 Les marchandises exposées doivent impérativement être à l'intérieur de votre emplacement en respectant les espace se sécurité.Aucun matériel ne doit se trouver dans les allées de circulation.

6 les exposants doivent être obligatoirement munis de leur **papier d'identité** le jour de la manifestation pour tout contrôle éventuel

7 L'accès **aux véhicules n'est pas autorisé devant la salle des fêtes** . Prévoir un moyen pour transporter votre matériel (diable ou autre) depuis votre place de parking

8 L'amicale des classes en 1 de Limas n'est pas responsable en cas de vol,ou de dégradation d'objets.

9 Sont autorisés à la vente les produits **licites usagés**. L'amicale des classes en 1 se réserve le droit de refuser le jour de la vente, tout objet ou matériel non conforme.

- 10** Tout produit non vendu devra impérativement être récupéré par son propriétaire à la fin de la manifestations
- 11** Les emplacements doivent être libérés à 18h30 au plus tard